

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement: \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 8 AVRIL 1882.

2 Centins le Numéro

## LETTRÉ DE QUÉBEC.

Cette éternelle question du chemin de fer du Nord a été la cause de bien des choses désagréables. Elle a mis nos finances dans un état critique, fait vieillir nos hommes d'Etat, donné naissance à de bons et mauvais discours. Elle a été traitée et maltraitée par la presse et, en définitive, les journalistes ne savent plus à quelle sauce l'apprêter pour la faire avaler aux lecteurs, qui n'en veulent plus.

On a vu de bons et vieux amis qui, jusqu'alors, avaient combattu côte à côte, se séparer, quand il s'est agi de notre ligne provinciale.—Bien entendu, quand je parle de *vieux amis*, je ne veux pas dire le *Tartreux marchand de religion*. Nous l'avons jamais considéré comme tel; et Dieu nous préserve d'une amitié de cette sorte. Ce serait une affreuse punition. Mais au nombre de ces vieux amis se trouve le *Journal des Trois-Rivières*, qui a droit à notre considération. Je regrette sincèrement de voir notre confrère dans la position qu'il a prise. Il a été obligé de s'allier à des gens qu'il méprise.

Ce doit être bien humiliant. Par la force des circonstances, il s'est vu forcé de tendre la main au traître Tartreux, ce personnage méprisable et méprisé. On dit même que le *vendu* qui a trahi son parti pour quelques deniers a ses grandes et petites entrées dans les bureaux du *Journal*.

Je n'ose le croire. Ce serait une infamie.

Parmi les raisons que notre confrère donne pour motiver son attitude se trouve celle-ci: la politique de chemin de fer du gouvernement met les intérêts de notre nationalité en danger. Je ne sais vraiment où notre confrère prend ce danger. Je crois, au contraire, que nos intérêts nationaux sont bien sauvegardés.

En vendant la section Ouest du chemin à la compagnie du Pacifique, le gouvernement nous amène le commerce de l'Ouest; et en vendant la section Est au syndicat provincial, dont la majorité est canadienne française, il nous donne un contrôle important sur ce commerce et sur cette compagnie. Il ne faut pas non plus oublier l'avenir. Nous sommes à construire un certain nombre de chemins de fer locaux, qui tôt ou tard auront besoin d'une ligne principale qui leur sera sympathique, soit pour écouler leur trafic, soit pour obtenir de l'aide. Croit-on qu'il ne vaudra pas mieux s'adresser à un syndicat composé des nôtres qu'à une compagnie qui nous est complètement étrangère. L'un aura toutes les raisons du monde d'accorder le secours demandé et l'autre le fera, si cela lui plaît bien. Un autre motif d'approbation. En vendant la section Est au syndicat provincial, nous conservons une école pour nos ingénieurs. Ce n'est pas à

dédaigner, je crois. Jusqu'ici cette école nous a fait défaut, parce que toutes les grandes voies appartiennent à des étrangers et notre race n'a pas leurs sympathies.

C'est à cause de cette difficulté que le nombre des ingénieurs est si petit, parmi nous.

Maintenant ces obstacles vont disparaître et nous avons dans le syndicat provincial le moyen facile de former de bons ingénieurs. Ce sera une école tenue par les nôtres, où nous serons cordialement reçus.

Les craintes de notre confrère sont chimériques.

\* \* \*

Le *Journal des Trois-Rivières* fait plus que du zèle. Il vient de constater un fait étonnant. Après avoir dit que les explications de M. Chapleau ne valent rien et que le discours de M. Joly n'a aucune signification, il ajoute, avec un sérieux désolant:

«Jusqu'à ce moment, c'est M. Stephens, député de Montréal-centre, qui paraît avoir traité la question avec le plus de détails. A l'aide de chiffres officiels, il a prouvé, sans qu'on ait osé le contredire, que par la vente la province perdait plus que \$8,000,000, et que le Trésor public ne réaliserait guère plus de \$2,500,000 sur la vente de la section Est.»

C'est un comble!

Il est impossible que notre confrère soit sérieux. C'est pour rire de ce pauvre M. Stephens, qui est si riche.

\* \* \*

Au nombre des bons discours qui ont été prononcés, je dois mentionner celui de M. Desjardins. M. le député de Montmorency a su rendre intéressante l'éternelle question. Il l'a traitée de main de maître. En dépit de l'heure avancée, M. Desjardins a captivé l'attention de la chambre et a été plus d'une fois chaleureusement applaudi.

L'orateur a repris son fauteuil, à deux heures du matin, et a reçu des éloges de toute la chambre.

Ce discours sera publié en entier sous peu, c'est pourquoi je ne vous en fais aucun extrait.

\* \* \*

M. McShano, député de Montréal-ouest, s'est levé cette après-midi, et, après avoir fait des éloges du président de l'Assemblée Législative, a déclaré qu'il allait voter en faveur de la vente de la section ouest du chemin de fer.

Rien de plus, rien de moins.

M. McShano publiera, dit-on, prochainement, le discours qu'il aurait voulu prononcer.

\* \* \*

J'ai un reproche à faire à deux de mes confrères de Montréal.

Je me demande pourquoi ils per-

sistent à mettre dans leurs journaux le nom de l'individu *Tartreux*. Ils consacrent de longues colonnes sur cet être indigne. Mais pourquoi? Je vous le demande.

## L'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre.

INAUGURATION DE CET ORDRE EN CANADA PAR MGR. FABRE.

Lundi soir, comme c'est l'habitude le premier lundi de chaque mois, les citoyens les plus marquants de Montréal étaient venus en grand nombre présenter leurs hommages respectueux à Sa Grandeur Monseigneur E. C. Fabre.

Au moment où il y avait le plus d'entrain dans les réceptions et les conversations, Monsieur le Chevalier Latour accompagné de quatre jeunes Chevaliers de Saint-Pierre et de trois autres Messieurs, présenta à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, la supplique suivante:

MONSIEGNEUR,

Par un bref en date du 21 juin dernier, j'ai eu l'honneur d'être nommé représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre. C'est en cette double qualité que je viens prier très respectueusement Votre Grandeur de vouloir bien présenter, au nom de l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur Vincent Bracco, Patriarche latin de Jérusalem et Grand-Maitre de l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre, le diplôme de cet Ordre aussi ancien qu'illustre, aux honorables citoyens qui ont été jugés dignes par Son Excellence, d'en être les premiers créés et institués Chevaliers en Canada.

L'origine de l'Ordre du Saint-Sépulchre se perd dans la nuit des temps. Son institution toutefois se trouve dès le 15e siècle sanctionnée par les Souverains Pontifs et réglée par des Statuts opportuns. Il est conféré par le Patriarche de Jérusalem au nom et par l'autorité du Saint-Siège, et a pour but principal d'exciter et de ranimer le zèle des promoteurs et défenseurs de la religion catholique en Terre-Sainte, et de récompenser par cette distinction les services rendus.

Les conditions requises par les statuts Pontificaux pour obtenir la croix du Saint-Sépulchre sont:

1<sup>o</sup> Profession et pratique de la religion catholique jointes à une conduite honorable et irrépréhensible.

2<sup>o</sup> Noblesse de naissance, ou au moins position sociale telle qu'on puisse vivre *Mores nobilitatis*.

3<sup>o</sup> Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion, surtout en Terre-Sainte.

Les devoirs des chevaliers du Saint-Sépulchre sont:

1<sup>o</sup> Vivre en bon chrétien, évitant tout ce qui pourrait être une tache pour le nom de chevalier de Jésus-Christ. De plus, ne cesser de se livrer à la pratique des bonnes œuvres et à l'acquisition de toutes les vertus, afin de se montrer de jour en jour plus digne de l'honneur qu'on lui a fait, et faire resplendir davantage en sa personne la di-

gnité de la religieuse milice dont il porte les insignes.

2<sup>o</sup> S'appliquer avec zèle et dévouement au soutien et au développement du catholicisme en Terre-Sainte, particulièrement dans le but de défendre et conserver les droits des catholiques sur les Lieux saints.

(Extraits des Statuts de l'Ordre.)

Ce jour de votre réception mensuelle, Monseigneur, m'a paru d'un choix tout providentiel, puisque c'est en même temps le premier jour de la grande Semaine-Sainte durant laquelle l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre a dû prendre naissance au tombeau même de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

PRÉSENTATION DES DIPLÔMES.

Suivant les intentions et les instructions de Monseigneur Bracco, exprimées dans sa lettre du 25 janvier dernier, je supplie Votre Grandeur de Reconnaître et de me présenter ce Bref par lequel je suis nommé représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre, et ce diplôme qui m'institue Chevalier de cet Ordre.

De présenter le diplôme qui crée et institue Chevalier du même ordre:

M. Urgel Eugène Archambault, officier d'Académie; Principal de l'Académie commerciale catholique et de l'École polytechnique de Montréal; Surintendant des écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

M. Edward Murphy, Négociant; Président de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal; Ancien Marguillier de la paroisse de Notre-Dame.

M. Pierre Paul Ernest Smith, Greffier-adjoint de l'Assemblée législative de la Province de Québec; Président du conseil supérieur du Canada de la société de Saint-Vincent-de-Paul, — Québec,

Messieurs les Récipiendaires,

Je suis chargé par le Grand Maître de l'Ordre auquel vous avez maintenant l'honneur d'appartenir, de vous offrir ses plus sincères félicitations pour les mérites qui vous ont valu le titre honorifique qu'il est heureux de vous conférer.

MONSIEGNEUR,

Je vous prie d'agréer mes plus vifs sentiments de gratitude, et ceux de Son Excellence Monseigneur Vincent Bracco, pour la manière obligeante et solennelle avec laquelle vous avez bien voulu consentir à inaugurer l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre en Canada.

L. A. HUQUET LATOUR, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; Représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre.

Après avoir présenté les diplômes aux récipiendaires, Monseigneur les félicita à peu près en ces termes.

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Je vous félicite sur la haute distinction qui vient de vous être conférée.

Je vois avec bonheur que la première condition pour appartenir à l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulchre est la profession et la pratique de la religion catholique jointes à une conduite honorable et irrépréhensible.

Je suis heureux de constater que les Messieurs qui, les premiers, ont été jugés dignes de représenter cet Ordre illustre en Canada sont chacun dans leur sphère des hommes de bien. Les uns se distinguant dans la pratique des œuvres de charité, comme M.

Smith, président du conseil supérieure du Canada, de la société de Saint-Vincent de Paul, et M. Huguet-Latour, secrétaire *perpetuel* du conseil particulier de la même société à Montréal; les autres dans le haut commerce, comme M. Murphy ou dans l'instruction publique comme M. Archambault.

Messieurs, comme noblesse oblige, vous continuerez, je n'en ai aucun doute, à faire le bien dans la position où la Divine Providence vous a placés et vous serez les quatre colonnes du Saint-Sépulchre en Canada.

DIPLOME DE CHEVALIER DE L'ORDRE  
SACRÉ ET MILITAIRE DU SAINT-  
SÉPULCHRE.

Au nom

de Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape, par la Divine Providence, Vincent Bracco, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Patriarche de Jérusalem, Grand-Maitre du Saint-Sépulchre, etc, etc.

Nous voyons dans les monuments qui retracent leurs hauts faits, que le très glorieux Charlemagne, Empereur, Louis VI, Philippe-le-Sage, Saint-Louis IX, Philippe, Roi d'Espagne, et autres Ducs et Princes animés d'un grand zèle pour la foi catholique et ses plus vaillants défenseurs, ont institué, à diverses époques, de courageux Chevaliers soumis à certaines règles, dans le but de garder et de défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le Sépulchre de Notre Seigneur Jésus-Christ, ressuscité.

La dignité de ces valeureux soldats brilla surtout avec éclat, alors que, au temps où les Princes Chrétiens faisaient des expéditions contre les infidèles, le célèbre Godefroi de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée de croisés, réunie sous les auspices du Pape Urbain II, remporta, avec le secours de Dieu, la Victoire sur une multitude innombrable d'ennemis; Jérusalem ayant été prise il en fut solennellement proclamé roi. d'un consentement unanime. Et afin que le tombeau de Notre Divin Sauveur fût dignement gardé, il est rapporté qu'il créa dès lors parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du Saint Sépulchre portant des croix rouges sculptées sur un écu à fond d'argent; plus tard le pieux Beaudoin constitua le Patriarche de Jérusalem Grand-Maitre et chef de cet ordre de chevalerie. Mais, hélas! Jérusalem étant de nouveau tombée entre les mains des infidèles, et son Pasteur, ayant été forcé de prendre le chemin de l'exil avec le drapeau confié à ses soins, la maîtresse des nations redevint veuve de son époux, et l'Ordre du Saint-Sépulchre lui-même sembla menacer ruine, jusqu'à ce que les Papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoît XIV, missent tout en œuvre pour en rétablir le souvenir, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers le Saint Sépulchre et pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les Saints Lieux, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'Ordre, et accordèrent que tant que le Patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des Chevaliers du Saint-Sépulchre pourraient être créés et institués par le gardien du Mont Sion et le Custode de la Famille Franciscaine (du Séraphique St. François) dans la Terre-Sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des Chevaliers du Saint-Sépulchre.

Or dans ces derniers temps Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, après avoir rétabli cette Eglise Patriarcale dès l'année MDCCCXLVII pour relever de plus en plus la dignité de cet Ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la Religion Catholique dans la Terre Sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques "*Cum Multa*" données sous forme de Bref, le XXIX janvier MDCCCXLVIII, après avoir renouvelé les Statuts généraux de l'Ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de Chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devaient être portés par ses membres.

Nous donc qui, quoique indigne, avons été élevée par la grâce de Dieu au gouvernement de cette Eglise Patriarcale, ayant appris de bonne source que vous (nom du Chevalier) Notre bien aimé en Jésus-Christ, étiez digne de considération tant par la dignité de votre condition que par votre zèle pour la foi catholique et pour votre dévotion envers ces monuments sacrés de Notre Rédemption, et bien méritant de la Sainte Eglise de Dieu pour vos œuvres remarquables de foi et de piété, avons jugé juste de donner à vos mérites et à vos œuvres une récompense aussi digne qu'il est en notre pouvoir de le faire.

En conséquence, au nom et par l'autorité du Siège Apostolique, nous vous élisons, nommons, créons et instituons Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulchre; nous vous conférons solennellement les insignes de l'ordre en usage dans votre grade, et par les présentes lettres nous vous déclarons ainsi nommé, institué et décoré par nous; avec faculté de porter les habits de cette milice ainsi que les insignes de Votre Ordre, c'est-à-dire une croix potencée d'or, émaillée d'une bande couleur de sang, et cantonnée de quatre croisettes semblables, sur un ruban de soie de couleur noire et moirée, sur le côté gauche de la poitrine, avec tous les privilèges, grâces et prérogatives dont jouissent ou jouiront dans l'avenir, les autres Chevaliers du même Ordre.

En foi de quoi nous avons fait expédier ce diplôme revêtu de notre signature et du grand sceau de la Résurrection de Notre Seigneur, imprimé sur cire blanche.

Donné à Jérusalem, en notre demeure patriarcale, le..... du mois de ..... en l'an de N. S. 188

† VINCENT, Patriarche,  
Par ordre de l'Excellentissime et  
Révérendissime Seigneur,  
.....  
Secrétaire.

SULTE.

La première livraison de l'"Histoire des Canadiens-Français" nous est arrivée.

Ce volume, qui a trente-deux pages, est enrichi des portraits de Jacques-Cartier, de Montcalm et de Sa Grandeur Mgr Fabre. Il est dédié par l'auteur, M. Benjamin Sulte, et par les éditeurs, MM. Wilson et Cie., au lieutenant-gouverneur Robitaille.

Nos remerciements aux éditeurs pour l'envoi de leur premier volume

Du "*Shipping and Mercantile Gazette*  
de Londres."

6 mars 1882.

Nous avons plus d'une fois déjà, et l'année dernière encore, parlé des efforts énergiques qu'avait faits l'honorable M. Fortin, membre du parlement du Canada, dans le but d'établir un système de télégraphie devant relier les Iles aux districts environnants, ainsi que les rives du golfe et du fleuve Saint-Laurent aux ports de Québec et de Montréal, pour se rattacher de là aux lignes télégraphiques américaines et européennes. M. Fortin commença son œuvre en 1875; c'est-à-dire qu'il soumit alors son plan au parlement fédéral. Plus d'un obstacle s'opposait à la réussite du projet; mais il ne s'en trouva pas un que le député de Gaspé ne sut écarter. Aussi le travail s'opéra avec une promptitude telle que nous pouvions dès l'année 1879 en signaler les progrès dans un article bien mérité du reste, et qui fut pleinement apprécié au Canada. M. Fortin, qui nous l'assure, a bien voulu ajouter, dans une lettre publiée plus loin, que nos commentaires lui avait été fort utiles. Nous sommes donc heureux d'apprendre que ce que nous avons dit en 1879, ou subséquemment, ait pu favoriser une œuvre si précieuse, au point de vue du commerce maritime et de la rapidité des communications entre la Grande-Bretagne et l'Amérique.

Il paraît que M. Fortin, après avoir développé son projet devant le Parlement Canadien, en 1875, dut combattre seul, jusqu'à ce que le gouvernement en eût reconnu toute l'importance. Sir Charles Tupper, ministre des travaux publics à cette époque et aujourd'hui ministre des chemins de fer et des canaux, avait été apparemment chargé de poursuivre l'œuvre si bien inaugurée et menée si loin et avec tant de succès par le député de Gaspé.

Maintenant c'est l'honorable Sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, qui s'occupe de l'entreprise. Lorsque M. Fortin fit connaître ses projets; il n'est que juste de dire que la navigation sur le golfe ou le fleuve, n'était pas négligée entre Montréal et la mer, surtout où se trouvent actuellement 360 phares, outre les stations des canons, des sifflets d'alarme et de sauvetage, ainsi que les bouées à cloche ou automatiques. On comprend qu'une organisation de ce genre entraîne des dépenses considérables, et il n'est pas surprenant que le député de Gaspé se soit heurté, au début, à des difficultés financières. Mais sa persévérance devait l'emporter, et depuis le jour où nous signalions pour la première fois, les travaux du Dr Fortin, l'on a construit sur terre — particulièrement sur les îles et les groupes d'îles dissimulés dans le Golfe Saint Laurent — plus de 867 milles du réseau télégraphique, et l'on a posé plus de 110 milles de câble.

Ainsi donc les îles du Golfe, comme celles d'Anticosti, du Rocher aux Oiseaux et de la Madeleine, communiquent maintenant par télégraphie avec la terre ferme, de sorte que la nouvelle d'un accident ou d'un désastre maritime, ce qui arrive assez souvent, pourrait être expédiée sans retard à la station voisine qui enverrait dans ce cas, les secours nécessaires. Il n'y a pas bien longtemps, les équipages des vaisseaux jetés sur les côtes d'Anticosti n'avaient pas d'abri, peu ou point de nourriture, et de-

vaient y rester jusqu'à ce qu'un hasard providentiel les tirât de leur pénible position.

Dans sa lettre, M. Fortin nous informe que le système télégraphique n'est pas encore complet, malgré l'énergie que l'on déploie. "A présent, dit-il, je voudrais étendre la ligne, si possible, jusqu'au détroit de Belle-Ile, au phare de la Pointe d'Amour, à l'est de la Baie de Forteau. D'ordinaire, tous les steamers arrivant au Canada et venant de la Grande Bretagne ou d'autres ports européens passent par le détroit de Belle-Ile, aussitôt que la navigation est ouverte sur le Saint-Laurent. M. Fortin nous dit, et il le sait sans doute, que pas moins de dix steamers traversent parfois le détroit de Belle-Ile en un seul jour.

La Baie de Forteau se trouve à la portée la plus étroite du détroit, et une station télégraphique érigée à cet endroit serait accessible à tous les vaisseaux entrant dans le détroit, à l'est.

On calcule que la distance qui sépare Merville ou Liverpool de l'entrée du détroit de Belle-Ile pourrait se franchir en cinq jours, de sorte que l'établissement d'une station télégraphique dans ce détroit permettrait de signaler l'arrivée des steamers dans le Saint Laurent, six jours après leur départ d'Angleterre. En terminant, nous pouvons assurer M. Fortin, que nous serons toujours prêt à l'aider, dans la mesure de notre influence, à achever la grande entreprise qu'il a conçue et qu'il exécute dans l'intérêt du commerce maritime.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

La société d'horticulture de Montréal a accordé les prix suivants dans les différents concours qui ont eu lieu, l'hiver dernier, ouverts aux amateurs seulement :

Pour la meilleure serre : Wm Mackenzie, 1er prix; Dr Barnes, 2ème prix; Jos Compe, 3ème prix.

Pour le jardin d'hiver le mieux entretenu : Delle McCord, 1er prix; Mme J W Maxwell, 2ème prix; Mme J. Stephenson, 3ème prix; M. Campbell, 4me prix.

Pour la serre à fougère la mieux tenue : Mm Rothwell, 1er prix; M. J. McNab, 2ème prix; J. B. Gault, 3ème prix.

Prix spéciaux offerts par M H Gault, Ecr, N. P., pour la jardinière la mieux entretenue, offert aux machinistes et aux artisans seulement : J. W. Johnson, 1er prix; J. Henna, 2ème prix; P. Rodden, 3ème prix.

La société se propose aussi d'offrir des prix pour les jardins de bourgeois, les mieux entretenus et les jardins les mieux entretenus pour les fins du commerce.

ŒUVRE DE L'ÉVÊQUE.

Le 26 mars dernier, Sa Grandeur Mgr Bourget, était à Ste Anne de Bellevue. C'était un grand bonheur pour cette population de devoir encore une fois ce St Evêque.

M. le notaire Chauret fit lecture à Sa Grandeur d'une magnifique adresse de bienvenue, aussi bien pensée que bien dite, accompagnée d'une bourse de \$550,00 qui fut présentée par M. D. Lebeau, marguillier.

L'Evêché avait reçu antérieurement la jolie somme de \$700,00, ce qui forme un montant de \$1,250,00, déjà fourni par la petite paroisse de Ste Anne de Bellevue.

Nous sommes flattés de pouvoir dire

que l'esprit de générosité de ces bons paroissiens, ne s'arrête pas là. Les listes de souscriptions sont encore ouvertes entre les membres du comité et tout va admirablement bien.

X.

## LA CHASSE.

La requête suivante signée par les chasseurs de profession, amateurs de chasse et autres intéressés à la protection et à la multiplication des canards sauvages, est adressée au parlement local :

Qu'à présent il est de droit de faire feu sur, chasser, prendre, tuer et détruire toutes sortes de canards sauvages, entre le premier jour de septembre de toute année et le premier jour de mai de l'année suivante, dans la partie de la province, à l'ouest de la cité de Trois-Rivières, et entre le premier jour de septembre et le quinzième jour de mai dans la partie de la province, est de la dite cité : que les différentes sortes de canards qui fréquentent cette province, pour faire leurs nids et couvrir, connus comme canards noirs, canards gris, canards branchus, canards de France et sarcelles, arrivent dans cette province durant le mois d'avril ; que dans plusieurs années, ces canards ont commencé à déposer et à couvrir leurs œufs avant le premier jour de mai ; que, ces dits canards étant chassés, pris, tués et détruits jusqu'au premier jour de mai, et même aussi tard que le quinzième jour de mai dans une partie de la province, comme la loi le permet, la conséquence en est qu'un grand nombre d'eux sont chassés et empêchés de faire leurs nids et de couvrir en cette province, outre le grand nombre qui sont actuellement tués, pris et détruits : que par conséquent ces dits canards étant chassés et détruits, ces marais immenses qui existent dans les différentes parties de cette province et qui supportaient ci-devant grand nombre de ces canards sauvages, sont à présent en grande mesure abandonnés d'eux.

C'est pourquoi vos requérants vous prient d'amender la loi, de telle façon qu'il soit défendu de faire feu sur, chasser, prendre, tuer et détruire des canards noirs, des canards gris, halbrans, malarts ou sarcelles entre le quinzième jour de mars et le premier jour de septembre de toute année ; mais que la loi ne soit pas amendée quant aux autres sortes de canards sauvages, tels que cygnes ou outardes.

## NECROLOGIE

Mercredi le 29 mars ont eu lieu, à l'Assomption, au milieu d'un grand concours de parents et amis, les funérailles du très regretté lieutenant-colonel Charles Léonidas d'Irumberry de Salaberry.

Les porteurs des cordons du poêle étaient les lieutenant-colonels de Lotbinière Harwood, major de Montnach, major Lefebvre de Bellefeuille, et MM. Guillaume Lamothe, Barthélémy Rocher et Damase Dorval.

Parmi les assistants venus de Montréal et de Québec, l'on comptait entre autres ; l'honorable Jugo Baby, le chevalier LaRocque, les MM. de Salaberry, S. Lesage, Ecr, sous commissaire des travaux publics, Massue, Armand LaRocque, Daigle, ex MPP, Brosseau, ex MPP, Debartzch Monck Globensky, Pilette, Horace Archambault, McGillies, Charles Lamothe, etc., etc.

La foule, par son attitude respectueuse, indiquait qu'elle était venue rendre hommage à la mémoire d'un homme qu'elle honorait et respectait, tant à raison de ses estimables qualités du cœur et de l'esprit qu'à raison du nom qu'il portait et qui est bien cher aux Canadiens-français.

L'église était toute drapée de riches tentures noires, et le catafalque tout tincolant de lumières. Le chant toujours si touchant de la messe de Requiem, fut admirablement rendu

par les élèves du collège, sous la direction de leurs professeurs.

On aurait dit que ces belles et fraîches voix l'étaient d'avantage dans l'occasion, en priant pour le fils du "Héros de Chateauguay" dont la mémoire est si chère aux cœurs de tous.

Après l'office dit par M. le directeur du collège, le corps fut déposé dans le caveau paroissial, en attendant qu'il soit transféré à Chambly, où il devra définitivement reposer.

M. de Salaberry laisse une épouse et plusieurs enfants pour déplorer sa perte.

Nous offrons nos condoléances à la famille.

## MEURTRE.

Un meurtre a été commis, dimanche soir, dans un chantier de Gordon Creek, sur la Kippewa, dans Ontario.

Joseph Curran est le nom de la victime et Benoit celui du meurtrier.

Voici dans quelles circonstances le meurtre a été commis.

Curran s'était servi d'un langage insultant à l'adresse de Benoit. Il s'approchait du lit où Benoit était couché, en continuant de l'insulter, lorsque celui-ci s'est levé et a fait feu sur son ennemi. La balle est allée se loger dans le cœur et a causé la mort immédiate.

On attribue à l'ivresse les querelles de Benoit et de Curran, mais on ne sait pas, toutefois, si tous deux étaient ivres au moment du crime.

Les parents du défunt résident sur la rue Nicholas, à Ottawa. Son père est parti, hier, pour se rendre au lieu du crime.

La police a enfermé Benoit à Pembroke, Ont.

## SUICIDE.

Cornélius J. frère de Wm. H. Vanderbilt, s'est tiré un coup de feu, samedi soir, à l'hôtel Glenham, à New-York.

## SARAH BERNHARDT.

Des nouvelles de Londres, [Angleterre,] nous apprennent que Sarah Bernhardt a été mariée, hier matin, à un Grec d'une haute position, M. Damala.

La cérémonie a eu lieu dans l'église St André de Londres.

Sarah Bernhardt est partie, hier soir, pour Barcelone, [Espagne,] où elle doit continuer sa carrière théâtrale.

## NOUVELLES DIVERSES.

Un homme, du nom de David Mahoney, est tombé du haut d'une locomotive sur la voie du "Manitoba Southern, R.R.," samedi, et son corps a été mutilé par le convoi. Il a vécu deux heures, après l'accident. Il laisse une femme et quatre enfants, qui demeurent à Shakespeare, Ont.

Hier, à la cour criminelle de Guolph, Ont., Thos Kenny a subi son procès sous accusation d'avoir, le onzième jour de janvier dernier, en état d'ivresse, frappé Mme Hlangh, avec une chaise, et avoir ainsi causé sa mort. Les jurés ont rendu un verdict d'"homicide" contre le prisonnier, qui a été condamné à sept années de détention au pénitencier.

On télégraphie de Rochport, E.-U., que vingt nègres ivres ont fait feu, samedi soir, sur une vingtaine de blancs, y compris des enfants. Huit personnes ont été blessées, mais non sérieusement. Il règne une grande excitation à Rockport. Dix nègres ont été arrêtés.

Hier matin, à Hopkinton, Mass., E.-U., un incendie a détruit douze résidences et magasins, le bureau de poste, un temple, la *Town Hall*, un hôtel et une manufacture. Les pertes s'élevaient à environ \$350,000. On croit à l'œuvre d'un incendiaire, car on avait fait, déjà, plus d'une tentative pour un incendier la ville.

Samedi deux journaliers, en creusant un égout, à St. Louis, Missouri, ont trouvé un grand pot rempli de souverains anglais, de pièces d'argent d'une piastre des Etats-Unis et de monnaie américaine. Il y a probablement \$20,000 à \$30,000 qui portent la date du siècle dernier. La maison était autrefois occupée par Montgomery Blair.

MM. Pion et Cie, dit le *Quotidien*, font ériger actuellement une manufacture pour la fabrication des kids près de l'hôpital-général, sur le bord de la rivière St. Charles.

Hier matin, les ouvriers employés aux travaux d'excavation du terrain pour l'érection de la bâtisse ont trouvé un squelette humain. On dit qu'en cet endroit se trouvait autrefois un cimetière.

Vendredi, à Lincoln, E.-U., Mme. Ballard, à la suite d'une querelle avec son mari, s'est enfuie de sa maison, avec ses trois enfants, deux âgés respectivement de quatre et sept ans et un bébé de quatre mois. Arrivée au bord d'un étang, elle a tordu le cou aux deux plus âgés de ses enfants et, prenant dans ses bras le bébé, elle s'est jetée dans l'étang. On a retrouvé les quatre cadavres.

Vendredi soir, deux jeunes gens, Morris Connors et Grant Lorne, sont entrés dans la maison d'une jeune veuve demeurant à l'île Wolfe, Marysville, Ont., et l'ont indignement outragée. Puis ils se sont enfuis. Ce n'est qu'après quelques instants que la victime de l'outrage a pu laler révéler le fait à la police qui s'est aussitôt mise à la recherche des brutes. On croit que Connors et Lorne sont passés aux Etats-Unis.

Des nouvelles de Frenchburg, Kentucky, E.-E., rapportent que vendredi soir une querelle s'éleva dans un bouge entre une douzaine de mauvais garnements, et que l'on s'y servit librement de pistolets et de couteaux ; le combat se continua dans la rue. Bill Thompson et Martin Jones furent tous deux atteints par deux balles, le dernier recevant une blessure mortelle. Bill Duncan reçut un coup de couteau qui lui ouvrit l'abdomen. Les portes des maisons furent enfoncées. Quelques citoyens durent chercher leur salut dans la fuite. Un nommé Murphy fut tué. Plusieurs combattants s'échappèrent, non cependant sans avoir été blessés.

Le bateau à vapeur *Golden City*, de la compagnie de Cincinnati et d'Orléans, en route de la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, a été incendié, à son quai, à Memphis, E. U., jeudi

matin, à quatre heures et demie.

Comme le *Golden City* approchait de son quai, le second mécanicien aperçut les flammes, et en avertit le pilote. Ce dernier hâta la marche du bateau et en quatre minutes il touchait le quai. Le courant étant rapide en cet endroit, il ne put s'amarrer à une barge chargée de charbon et le bateau fut entraîné à la dérive. Il était tout en flammes et la plupart des passagers et l'équipage se trouvaient encore à bord n'ayant pu sauter sur le pont de la barge à cause de l'encombrement.

Le bateau était parti de la Nouvelle-Orléans pour Cincinnati, samedi dernier. Son équipage se composait d'environ soixante personnes. Soixante passagers de cabine dont quinze dames et cinq enfants se trouvaient à bord. Parmi les victimes se trouvent le Dr Monahan et son épouse de Jackson, Ohio ; Mme Crary et Dlle Luca Crary, de Cincinnati ; W. H. Stowes, son épouse et deux enfants. Willie Wood et son épouse, de Henderson, Ky ; Mme Anna Smith, du Massachussets ; Dlle Campbell, Mme Helen Percival, Mme L. E. Young et trois enfants.

Les registres du bateau ont été détruits, de sorte qu'il est impossible de dresser une liste complète des victimes. Tous les officiers se sont sauvés, excepté le deuxième mécanicien qui demeura à son poste. Le bateau avait pris à son bord à Vidalia le cirque de Stowes, et six wagons d'animaux, le wagon des billets, celui de la fanfare, les tentes, et nombre de chevaux ont péri. Ceux qui se sont sauvés ont dû le faire en costume de nuit. Aux dernières nouvelles, de vingt-trois dames qui étaient à bord, deux seulement se sont échappées.

## CHRONIQUE LOCALE.

*M. Desève*.—Notre compatriote M. Desève ne cueille que des lauriers aux Etats-Unis où il réside depuis quelques mois. Il a passé l'hiver à Boston ; la population de cette ville n'a laissé passer aucune occasion d'admirer son talent d'artiste, aussi tous les journaux américains ne cessent de faire son éloge.

*En route*.—Les nombreux amis de M. François Mercier, le grand aventurier des régions polaires se sont réunis, avant hier, à la demeure de son frère, pour lui souhaiter un heureux voyage et du succès dans ses courses aventureuses et ses expéditions hardies. M. Mercier est parti, hier soir, pour le territoire de l'Alaska.

*Notre port*.—Pendant la dernière saison de navigation, 569 navires océaniques montés par 15,160 marins et représentant un tonnage de 531,929, ont visité notre port. Sur ce nombre, 516 portaient le pavillon anglais, 22 le norvégien, 12 l'autrichien, 7 l'allemand, 3 l'espagnol, 3 l'américain, 2 le belge, 1 le portugais, 1 le suédois, 1 le français et 1 l'italien.

*Accident*.—Hier matin vers 8½ hrs Mary Hayes, âgée de 41 ans, domiciliée au No 137 rue Montcalm, traversait la rue Craig près de la rue St Denis, avec un enfant qui marchait devant elle.

Voyant arriver le fourgon de la malle elle a essayé d'empêcher son enfant d'être écrasé. Dans sa tentative, elle fut renversée par le cheval.

*Pont projeté*.—Les plans du pont pour le chemin de fer Atlantic, que l'on se propose de construire sur le fleuve, à Lachine, ont été approuvés par le Gouverneur-Général en Conseil. Les estimés ont été préparés, et à la prochaine assemblée des Directeurs, le 20 avril courant, des soumissions seront préparées afin de faire faire les travaux le plus tôt possible. Les ingénieurs sont en ce moment occupés à établir une ligne en arrière de la montagne, près du Mile-End où on a intention d'y faire la jonction avec le chemin de fer du Pacifique.

Ordination—A Notre-Dame de Pitié, samedi, 25 mars, 1882, par Monseigneur l'Evêque de Montréal.

Tonsure: M. J. N. Mercure, de Montréal.

Ordres moindres: M. L. N. Gravel, Montréal.

Sous-diaconat: MM. J. Laporte, congrégation de Saint-Viateur, J. White et T. Barré, congrégation de Sainte-Croix.

Diaconat: M. N. Gauthier, de Montréal.

Prêtre: MM. D. Graton, de Montréal, H. Leblanc, congrégation de Sainte-Croix, et J. R. Roy, S. J.

Bureau de poste de New-York—Wm. H. Wareing, écrivain, assistant surintendant général de la Troisième Division de la Malle et du Département de distribution, dit, en écrivant au sujet de l'Huile Saint-Jacob: Les rapports des surintendants et des commis qui ont fait usage de l'Huile son très élogieux. Ils l'ont trouvée très efficace pour les coupures, les brûlures et autres blessures et douleurs et très prompte à apaiser les douleurs du rhumatisme. Hon. T. L. Jones, actuellement Maître Général des Postes des E. U., corrobore ce bon témoignage.

Beaux-Arts—A une assemblée de l'Ecole des Beaux-Arts, tenue la semaine dernière, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante:

Président, l'honorable juge Baby; vice-président, Edward Murphy; secrétaire, L. O. David; et MM. B. A. T. de Montigny, Recorder; M. P. Ryan, M. P.; J. C. Robillard, J. J. Curran, C. R., et J. L. Cassidy, directeurs.

Après l'élection des officiers on a passé une résolution à l'effet de présenter une requête à la législature pour demander de l'aide. Puis M. l'abbé Chabert, dans le cours de ses remarques, dit que toutes les classes étaient en pleine opération. Neuf professeurs étaient attachés à l'Ecole et donnaient des leçons à deux cents élèves outre les dames et quelques messieurs qui se sont inscrits sur la liste afin de profiter des cours spéciaux qui se donnaient pendant le jour.

Nous espérons que le nouveau comité de Direction fera tous ses efforts pour mener à bonne fin cette entreprise nationale.

Triste accident—Hier soir, un bien triste accident est arrivé à la traverse du Grand Tronc, sur la rue Vinet. M. Hannah, accompagné de sa femme se rendait chez quelqu'un de ses amis, et pour abrégé son chemin, ils suivit la voie du Grand Tronc. Quand, arrivé à la traverse du chemin, sur la rue Vinet, ils vit une locomotive se dirigeant dans leur direction, alors M. Hannah quitta la voie et Mme Hannah se disposait à en faire autant, de son côté; mais elle n'en eut pas le temps, car un autre train dont elle n'avait entendu le bruit, arrivait par derrière, la jeta par terre et la traîna une cinquantaine de pieds sur la voie. Son mari de l'autre côté n'avait encore aucune connaissance de l'accident jusqu'à ce qu'il entendit des cris poussés par les employés, il se détourna et vit sa malheureuse épouse, étendue, inanimée sur les lisses. Elle avait les deux jambes coupées, l'une à la hauteur de la hanche et l'autre au-dessus du genou. On la transporta immédiatement à l'hôpital où elle expira vingt minutes après l'accident. Elle conserva sa connaissance jusqu'au dernier moment.

Imprudences et accident—Un pénible accident est arrivé dans le village d'Alfred, à quelque distance de Montréal.

Deux jeunes gens se vantaient réciproquement de leur adresse comme tireurs, lorsque l'un d'eux sortit un revolver de sa poche et en menaça l'autre en plaisantant. Tout à coup l'arme se déchargea et la balle alla se loger dans l'abdomen de l'autre jeune homme.

Des soins médicaux furent immédiatement administrés au blessé, qui fut transporté à l'hôpital Notre-Dame, après qu'on eut constaté que la balle était trop loin pour permettre son extraction immédiate.

L'état du blessé est très grave, sans être cependant considéré comme mortel.

Comme dans tous les cas semblables, il ne s'agit que d'un accident, tout le monde ignorant que le pistolet fut chargé. Le nom de la victime de l'accident est Levert. Aux dernières nouvelles, hier, il prenait du mieux, mais la balle n'avait pas encore été extraite.

Jugements—Les jugements suivants ont été rendus hier en Cour de Révision et en Cour Supérieure.

Présents les hon. juges McKay, Torran-

ce, Papineau, Rainville, Jetté et Buchanan. Dame C. M. Ibbotson et vir vs C. R. Towle et R. M. Hart, mis en cause: Jugement confirmé.

N. Péraudeau vs Luc Quintal *ès qual.* et divers opposants et Dlle M. L. Parent, créancier colloqué et R. Préfontaine, contestant. Jugement renversé avec frais.

François Mercier vs Pierre Gervais. Dans cette cause, le demandeur avait poursuivi le défendeur pour se faire mettre en possession d'un *sleigh* qu'il avait gagé à la ralle à un bazar, sous les auspices de la société de Saint-Vincent de Paul. Le demandeur obtint jugement en cour Inférieure. La cour de Révision confirma le jugement avec frais.

Hon. juge Papineau, dissident.

R. Watson *ès qual* vs Thomas Smith et al. Jugement confirmé.

Jugements rendus en cour Supérieure par l'honorable juge Papineau.

J. Angers vs S. W. Beard. Jugement pour le demandeur pour \$35 et les frais.

Chemin de fer—On inaugurerait samedi la nouvelle ligne de chemin de fer de Montréal et Sorel. Le premier convoi à passagers, allant directement à Sorel, a quitté la gare le matin emportant avec lui les directeurs de la compagnie et un grand nombre d'amis. Il y a précisément neuf mois, la compagnie obtenait sa charte de la législature provinciale, et dans le cours de ces neuf mois on avait réussi à construire quarante cinq milles de voie ferrée, ce qui est réellement extraordinaire pour ne pas dire inouï dans notre pays.

Parmi les Messieurs présents se trouvaient MM. L. A. Globenski, J. Ramkin, E. L. Carter, J. J. Turnbull, M. Smith, J. F. Armstrong, C. Richot, J. M. Shanly, M. Manne, F. X. Perrault, et M. Archambault.

A Sorel, il y eut banquet, discours, concert etc.

A trois heures et demie le convoi reprenait le chemin de Montréal et arrivait à Saint Lambert à 6 heures. Pendant tout le trajet, la gaieté ne cessa de régner au milieu des refrains les plus joyeux du répertoire canadien. Somme toute, grand succès.

La ligne régulière commence aujourd'hui, ainsi qu'on le verra dans nos colonnes d'annonces.

L'HUILE ST-JACOB  
MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND  
REMÈDE ALLEMAND  
POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Gâchés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendus Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE.,  
Baltimore, Md., U. S. A.

Malhonnête.—Une jeune fille de 10 ans, se nommant Arthémise Gougeon, prétendant avoir été servante dans quelques bonnes familles, a réussi à entrer au service de M. T. C. Charbonneau, 58 rue Berri.

Après deux jours de service elle a disparue de la maison emportant une bourse contenant la somme de \$16.

On croit que la coquine est native de St-Hyacinthe. La police ne l'a pas encore arrêtée. La coquine porte un chapeau à la Rubens en pluche vert foncé, relevé du côté droit et orné d'une plume d'Autriche.

## COMMERCE

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LAITERIE.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 30	à	0 00
Beurre salé do.....	0 20	à	0 00
Fromage do.....	0 16	à	0 00

GRAINS.			
Blé, par minot.....	1 39	à	1 41
Pois, do.....	0 85	à	0 92
Orge, do.....	0 65	à	0 70
Avoine, do.....	0 00	à	0 00
Sarrasin, do.....	1 25	à	1 40
Lin, do.....	0 00	à	0 00
Mil, do.....	1 50	à	1 60
Blé-d'Inde do.....	0 00	à	0 80
Avoine à la poche.....	0 90	à	0 95
Fèves.....	2 40	à	2 50
Son par 100 livres.....	0 90	à	1 00
Moulée.....	1 60	à	1 80
Son.....	1 10	à	0 00

GIBIERS.			
Canards au couple.....	0 55	à	0 75
do noir, do.....	0 70	à	0 75
Pleviers, par douzaine.....	1 75	à	2 50
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple.....	0 15	à	0 20
Pardrix, au couple.....	0 45	à	0 55
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à	0 00
Lièvres.....	0 00	à	0 00

VIANDES.			
Bœuf, à la livre [steak].....	0 10	à	0 12
Do à la soupe.....	0 00	à	0 10
Bœuf salé.....	0 00	à	0 05
Jambon à la livre.....	0 12	à	0 13
Lard, do.....	0 10	à	0 10
Mouton, do.....	0 07	à	0 10
Agneau, au quartier.....	0 00	à	0 05
Veau à la livre.....	0 08	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	0 10	à	0 12
Bœuf par 100 livres.....	0 00	à	0 00
Saindoux à la livre.....	0 15	à	0 16

LÉGUMES.			
Pommes nouvelles, au baril.....	1 50	à	3 50
Patates, au sac.....	0 90	à	1 10
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par bri.....	0 06	à	0 00
Oignons rouges par bri.....	5 00	à	6 50
Do blanc par minot.....	2 50	à	0 60
Carottes do.....	0 20	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 75
Choux par doz.....	0 60	à	0 80
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do.....	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	0 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 00	à	0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à	0 00

DIVERS.			
Sucre d'érable, à la livre.....	0 08	à	0 10
Sirup d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 20
Miel, à la livre.....	0 12	à	0 16
Œufs frais, à la douzaine.....	0 23	à	0 25
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindoux, auseau.....	0 00	à	0 00
Saindoux, par livre.....	0 15	à	0 18
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

VOLAILLES.			
Dindes, à la livre.....	0 10	à	0 11
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à	3 00
Dindes (jeunes) do.....	1 25	à	1 50
Oies, do.....	2 00	à	2 50
Oies à la livre.....	0 18	à	0 00
Canards à la livre.....	0 08	à	0 00
Canards, au couple.....	0 00	à	0 75
Poules au couple.....	0 70	à	0 80
Poulets à la livre.....	0 10	à	0 11
Poulets du printemps par couple.....	0 30	à	0 60

FARINE.			
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	2 50	à	4 00
Farine d'avoine.....	2 50	à	2 60
Farine de blé-d'Inde.....	1 70	à	1 80
Sarrasin.....	0 00	à	0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par  
**P. POULIN & Cie.,**  
Commerçant.

Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le  
Clerc du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs..	\$ 4 50	à	\$ 5 50
Bœuf, 2me qualité.....	0 00	à	4 50
Vaches à lait.....	25 00	à	45 00
Vaches extra.....	45 00	à	60 00
Veaux, 1re qualité.....	0 00	à	0 01
Veaux, 2me qualité.....	0 00	à	0 00
Veaux, 3me qualité.....	0 00	à	0 00
Moutons, 1re qualité.....	7 00	à	8 00
Moutons, 2me qualité.....	5 00	à	6 50
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 50	à	3 00

Cochons, 1re qualité.....	8 50	à	8 75
Cochons, 2me qualité.....	7 75	à	8 00

Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes..	10 00	à	13 00
Foin, 2me qualité.....	10 00	à	12 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	à	5 00
Paille, 2me qualité.....	3 00	à	4 00

MAISON  
**BEAUCHEMIN & VALOIS**

LIBRAIRIE, PAPETERIE,  
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,  
rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapiserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les dernières goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par A. MAILLOUX, V. G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous, soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholicisme," ou "Traité Élémentaire de Controverse" par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

E. A. Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.  
Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."  
Lors de l'envoi de l'approbation de "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite de "intime corde" tout le succès possible."  
22 mai 1880.

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$1.00  
Six Mois..... 0.50

Payable d'avance.  
(Frais de port payés par l'Éditeur.)

ANNONCES:

20-25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,